



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 10 décembre 2025 — N° 28**

**Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations de députés

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire d'Éco-Nature.

---

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner le 55<sup>e</sup> anniversaire du Club de Taekwondo de Thetford.

---

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Gloria Fernandez.

---

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Joël Renaud.

---

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner l'engagement de M. André Desrochers et le succès de son film Des arbres et des arts.

**10 décembre 2025**

---

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Table régionale des organismes communautaires Chaudière-Appalaches.

---

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Coop alimentaire de Saint-Noël.

---

Mme Dorismond (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de rendre hommage à trois bénévoles de la circonscription de Marie-Victorin.

---

Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire de La Halte de l'Orchidbleue.

---

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire d'Action bénévole CHSLD Champlain-Gatineau.

---

Mme Biron (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'activité Help-Portrait du Club Photo de Lévis.

---

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Marco Roy.

---

**10 décembre 2025**

---

À 9 h 54, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 06.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

M. Lafrenière, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 13 Loi visant à favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité de la population et modifiant diverses dispositions

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 13.

\_\_\_\_\_

Mme Poulet (Laporte) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 495 Loi modifiant la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux pour garantir l'accès d'un organisme ayant un projet d'économie sociale aux subventions allouées aux organismes communautaires

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 495.

10 décembre 2025

---

### Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 70 concernant le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 13 novembre 2025 par M. Grandmont (Taschereau).

(Dépôt n° 438-20251210)

### Dépôts de pétitions

M. Tanguay (LaFontaine) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 66 121 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant à abroger la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services.

(Dépôt n° 439-20251210)

---

M. Chassin (Saint-Jérôme) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 720 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition à l'interdiction uniforme des cellulaires à l'école.

(Dépôt n° 440-20251210)

---

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 14 305 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant la fermeture du Bureau du Québec à Tel-Aviv.

(Dépôt n° 441-20251210)

10 décembre 2025

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Derraji (Nelligan) dépose :

Des tableaux, en date du 26 septembre 2025, intitulés *01-MW octroyés- 437 MW* et *02-Lettre pré-autorisation MW transmise : 183,2 MW* ».  
(Dépôt n° 442-20251210)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, dépose :

Un graphique intitulé *Hausse du revenu disponible vs coût de la vie 2018-2024*.  
(Dépôt n° 443-20251210)

### Motions sans préavis

M. Derraji (Nelligan), conjointement avec M. Grandmont (Taschereau) et M. Paradis (Jean-Talon), présente une motion concernant l'emplacement d'un troisième lien routier entre Québec et Lévis; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Nadeau-Dubois (Gouin), conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia), propose :

QUE l'Assemblée nationale salue les préoccupations émises par la ministre de l'Éducation suite aux révélations de La Presse, selon lesquelles les bulletins de la 4<sup>e</sup> année du primaire sont de plus en plus utilisés pour sélectionner les enfants en vue de leur inscription dans certains établissements ou programmes pédagogiques au niveau secondaire;

10 décembre 2025

---

QU'elle reconnaisse les effets négatifs sur les élèves que peuvent avoir certaines pratiques de sélection au sein du réseau d'éducation québécois;

QU'elle salue la volonté de la ministre de l'Éducation d'entamer une réflexion au sujet des « critères imposés dans certaines écoles publiques » pour sélectionner les élèves;

QU'enfin l'Assemblée nationale demande à la ministre de l'Éducation de livrer les résultats de cette réflexion d'ici la fin de l'actuelle année scolaire.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 87 en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **1**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle la conclusion, le 26 janvier 2022, d'une entente de financement entre le gouvernement du Québec et la Nation Wendat concernant l'octroi d'une aide financière pour la construction et l'exploitation d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) sur le territoire de Wendake;

QU'elle prenne acte que cette entente de financement est échue depuis le 31 mars 2024;

10 décembre 2025

---

QUE l'Assemblée nationale, en conséquence, demande au gouvernement du Québec de continuer de négocier avec le CHSLD de Wendake et de conclure une entente de financement équitable dès que possible.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 88 en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

---

M. Girard, ministre des Finances, conjointement avec M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski) et M. Carmant (Taillon), présente une motion concernant l'octroi des autorisations requises pour certains projets; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail.

10 décembre 2025

---

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séances de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant une demande visant à assurer la pérennité des ressources intermédiaires et afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la mise en place de mesures pour contrer les risques liés à la consommation de drogues chez les jeunes.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 109, Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique.

Après débat, le rapport est adopté.

#### *Adoption*

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, propose que le projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 108 est adopté.

10 décembre 2025

---

M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 6, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 25 mars 2025 et à certaines autres mesures, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 6 est adopté.

#### *Adoption du principe*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, propose que le principe du projet de loi n° 14, Loi visant à renforcer l'intégrité du vote dans le cadre des campagnes à la direction d'un parti politique et des courses à l'investiture, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 239 du Règlement, la motion est mise aux voix sans débat.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 14 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 14 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 14, Loi visant à renforcer l'intégrité du vote dans le cadre des campagnes à la direction d'un parti politique et des courses à l'investiture.

La motion est adoptée.

#### *Commission plénière*

Le projet de loi n° 14 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

10 décembre 2025

---

Le rapport est adopté.

### *Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, propose que le projet de loi n° 14, Loi visant à renforcer l'intégrité du vote dans le cadre des campagnes à la direction d'un parti politique et des courses à l'investiture, soit adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 256 du Règlement, les temps de parole pour ce débat sont limités à 10 minutes par groupe parlementaire.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

### **Débats sur les rapports de commissions**

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 25, 26 et 27 novembre ainsi que les 2 et 3 décembre 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec*. Le rapport contient des observations et huit recommandations.

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 52 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 27 minutes 51 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 17 minutes 21 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes 17 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

**10 décembre 2025**

---

Le débat s'ensuit.

À 12 h 59, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

---

Les travaux reprennent à 15 heures.

---

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission des transports et de l'environnement.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 2 décembre 2025, a procédé à l'audition du Centre d'acquisitions gouvernementales sur le chapitre 2 du rapport de novembre 2024 du Vérificateur général intitulé « Acquisitions regroupées gouvernementales ». Le rapport contient des observations, des conclusions et deux recommandations.

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 52 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 27 minutes 51 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 17 minutes 21 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes 17 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

**10 décembre 2025**

---

Le débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de Mme Dorismond (Marie-Victorin).

---

À 18 heures, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 11 décembre 2025, à 9 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**

10 décembre 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Nadeau-Dubois (Gouin), conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia) :

(Vote n° 87)

POUR - 103

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (PLQ)
Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (IND)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (IND)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina	Duranceau (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Sainte-Croix (CAQ)
(IND)			
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lemay (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boissonneault (PQ)	Fortin (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Chauveau)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (IND)	(Dubuc)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Massé (QS)	(Hull)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ)	Gronin (CAQ)	Montigny (CAQ)	
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	
Champagne Jourdain	Haytayan (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
(CAQ)			

ABSTENTIONS - 1

Chassin (IND)

10 décembre 2025

Sur la motion de M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 88)

**POUR - 104**

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (IND)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (IND)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina	Duranceau (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
(IND)			
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fortin (PLQ)	(Chauveau)	Tanguay (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Marissal (IND)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	(Hull)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Caron (CAQ)	(Groulx)	McGraw (PLQ)	
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Montigny (CAQ)	
Caron (PLQ)	Groncin (CAQ)	Morin (PLQ)	
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Champagne Jourdain	Haytayan (CAQ)	Nichols (PLQ)	
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)	